

Le canton veut faire tourner le vent en faveur des éoliennes

CHRISTIANE GIVORD, Date: Mardi, 10 mai @ 00:00:00

Sujet Neuchâtel

NEUCHÂTEL - Les éoliennes de Crêt-Meuron sont trop petites, financièrement, pour ceux qui les trouvent trop grandes, physiquement.

Le Tribunal administratif neuchâtelois s'est substitué à la volonté politique fédérale et cantonale en rejetant les éoliennes projetées par Suisse Eole au Crêt-Meuron (lire notre édition du samedi 7 mai): oui, l'offre d'électricité en Suisse doit être travaillée du côté des énergies renouvelables, les constitutions fédérale et cantonale en font une obligation, même si elle semble marginale. Beaucoup de petites marges font une possibilité d'écrire l'avenir: c'est la philosophie qu'a défendue hier matin Pierre Hirschy, conseiller d'Etat neuchâtelois à la gestion du territoire, apparemment serein et se déclarant impatient d'entendre ce que décidera le Tribunal fédéral.

Trois recours des promoteurs sont déposés contre le succès des recourants protecteurs du paysage: celui de l'Office fédéral de l'énergie, du Département neuchâtelois de la gestion du territoire, et de Suisse Eole, développeur du projet. Le WWF et les écologistes, acquis à cette implantation, partagent l'incompréhension des promoteurs qui se voient empêchés d'avancer après une déjà longue démarche: sur 100 sites initialement visés en Suisse par le programme «Suisse énergie», 28 ont été retenus après examen, dont six dans le canton de Neuchâtel. Après mesures et études, deux sites restent. Le Crêt-Meuron est le site exemplaire qui, avec ses sept éoliennes, permettrait de couvrir 15% des objectifs fixés pour l'énergie éolienne à l'horizon 2010.

Quelque chose ou rien

Insignifiante, marginale: si la rentabilité est mathématique, éteindre la lumière en sortant est négligeable. C'est tout de même sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, par chacun et dans les plus petits gestes, que réside l'objectif de maîtriser l'impact du mode de vie actuel sur celui des générations futures. L'économie est le premier pilier de la politique énergétique en cours: les énergies fossiles ont un terme et la consommation d'électricité continue à croître.

«Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement», ce sont les bases légales de l'exercice confié au programme SuisseEnergie. Les éoliennes représentent 2/3 des nouvelles possibilités de production à l'horizon 2010, 1/6 de la production hydroélectrique actuelle sur le plan cantonal. Concrètement, 4000 ménages seraient alimentés par les éoliennes de Crêt-Meuron: cela pèse-t-il quelque chose ou rien?

En fait, tout le recours s'appuie sur ces données, réponses concrètes à une base légale. Le tribunal administratif dit: insignifiant. Les promoteurs disent: marginal, ce qui n'est pas rien, et montent au front pour obtenir du Tribunal fédéral une autre pesée des intérêts.

Production, laideur et nuisances

Trois lignes électriques, trois remonte-pentes, une route carrossable, la première maison à plus de 300 mètres, un vallon de pâtures élevées exploité par un syndicat bovin acquis à la présence de sept machines, 4 mètres de diamètre à la base pour 60 mètres d'élévation au moyeu et 32 mètres d'envergure de pale, invisibles du lac, visibles de La Chaux-de-Fonds.

Les communes de Fontaines et des Hauts-Genèveys sont désormais enthousiastes. Leurs habitants, d'abord opposés, se sont ralliés après information. Les critères déterminés par les écologistes, le WWF en particulier, et les sympathies humaines acquises –un sondage donne la population cantonale à 89% favorable à l'électricité éolienne: c'est l'unanimité des volontés politique et populaire, des bases légales et des possibilités concrètes qui se mesure à l'habitude réflexe d'identifier la production à la laideur, et la laideur aux nuisances.

Le calendrier du TF est donc chargé: prochain épisode après l'été. I

Cet article provient de Le Courrier
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :